

01 avr 2025 -05:26

Nouveau cyberpermisobligatoire pour tous les internautes belges

Le Centre pour la CybersecritéBelgique (CCB) a annoncé aujourd'hui l'introduction d'un cyberpermis obligatoire pour tous les citoyens souhaitant accéder à l'internet. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie cybersécurité 2026-2030, qui vise à faire de la Belgique l'un des pays les moins vulnérables d'Europe

À partir du 1er avril 2026, les internautes devront passer un test en ligne pour démontrer leurs connaissances de base en matière de cybersécurité. Le cyberpermis sera automatiquement lié au numéro de registre national et sera obligatoire pour accéder aux services de messagerie électronique, aux médias sociaux et aux services bancaires en ligne.

□Éviter les victimes d'hameçonnage

Le contenu de l'examen du cyberpermis - est basé sur les parcours d'apprentissage déjà existants de la plateforme Surfer Sans Soucis, une initiative du CCB en collaboration avec la Coalition pour la cybersécurité. Les utilisateurs sont formés aux compétences numériques essentielles, telles que la reconnaissance des mails d'hameçonnage, l'utilisation de la l'autehntification à deux facteurs (2FA) et l'évitement des pièges courants en ligne.

"Tout comme il faut un permis de conduire pour circuler en toute sécurité, il est important que chacun apprenne à évaluer les dangers de notre trafic numérique", a déclaré Miguel De Bruycker, Directeur général du CCB. "Malheureusement, il arrive encore trop souvent que des personnes soient victimes de phishing sans le savoir. Avec ce permis , nous voulons nous attaquer à ce problème de manière positive et préventive".

Cyberpermis par cible □

Il y aura trois types de permis cyber, car chaque environnement comporte des risques et des responsabilités.

- Type A : pour les utilisateurs privés, par exemple pour les médias sociaux, le courrier électronique et les achats en ligne.
- Type B : pour les entrepreneurs et les indépendants possédant des boutiques en ligne ou gérant des clients en ligne
- Type C : pour le secteur public et les professionnels de l'informatique

Un nouvel examen est possible jusqu'à trois fois par an et coûte 123,45 euros à chaque fois. □ Les personnes qui ne peuvent pas présenter un permis valide risquent une restriction temporaire de l'accès à internet pour des périodes allant jusqu'à 72 heures à partir de 2027 et, si nécessaire, d'être placées sous la surveillance d'un cybergardien. □

Autotest disponible à partir d'aujourd'hui

Les citoyens belges peuvent se préparer dès aujourd'hui grâce à l'auto-test

gratuit sur <https://surfersanssoucis.safeonweb.be/>. Les personnes ayant réussi le test recevront un

certificat provisoire dans l'attente de la mise en œuvre officielle.

Avertissement : ce communiqué de presse a été publié le 1er avril pour sensibiliser le public via www.safeonweb.be. Le cyberpermis n'existe pas, mais l'idée que nous devrions tous apprendre à mieux gérer les dangers numériques ? Elle n'est pas mauvaise. Vous vous demandez encore si vous réussirez votre examen cyberpermis? N'hésitez pas à vous entraîner.



Centre pour la Cybersécurité Belgique
Rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.ccb.belgium.be>

Katrien Eggers
Porte-parole(NL/FR/E)
+32 485 76 53 36
katrien.eggers@ccb.belgium.be

Michele Rignanese
Porte-parole(NL/FR/E)
+32 (0)477 38 87 50
michele.rignanese@ccb.belgium.be